

2008

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

CdC Médullienne

4. POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE : ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTEGRANT LES ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

Le syndicat mixte du Pays Médoc a pris l'initiative d'établir un diagnostic, maintenant terminé. Il a ensuite engagé la phase d'élaboration du PLH. La Communauté ayant compétence prendra le relais.

Cette procédure devrait être achevée à la fin de l'année 2009 en vue du passage en Comité Régional de l'Habitat en février 2010.

5. CREATION ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage vise à mettre en place un dispositif d'hébergement temporaire ou permanent dans chaque département. Ce dispositif est défini dans un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, adopté en Gironde le 27 juillet 2003.

En application de ce Schéma d'accueil, la Communauté de Communes « Médullienne » doit implanter trois aires d'accueil sur son territoire :

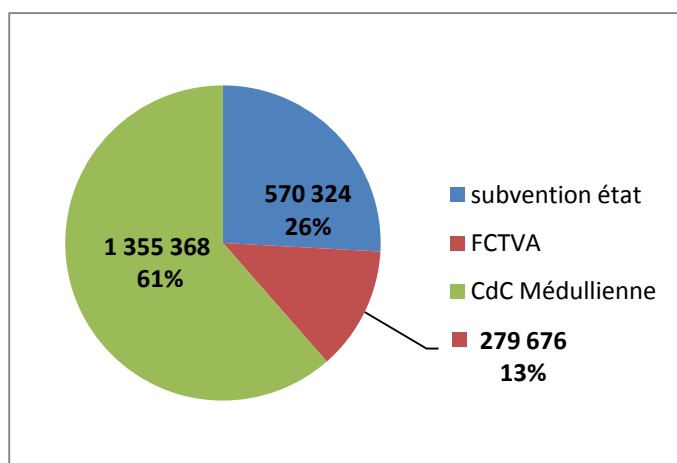
- ✓ Une aire d'accueil permanente de 8 emplacements (16 places) à Castelnau-de-Médoc.
- ✓ Une aire d'accueil permanente de 15 emplacements (30 places) à Sainte-Hélène.
- ✓ Une aire de grand passage de 150 places maximum au Porge.

La construction des aires a débuté au mois d'octobre 2008 avec une ouverture des aires prévue en avril 2009.

Ces aires seront gérées par la société AQUITANIS dans le cadre d'un contrat de délégation du service public signé sur l'exercice 2007.

Le coût d'objectif définitif a été adopté, par délibération en date du 17 septembre 2008, pour tenir compte du résultat de l'appel d'offres et pour intégrer l'ensemble des dépenses inhérentes à l'opération (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, frais de bornage, projet social, coordonnateur SPS, arrachage et broyage de souche..)

Le financement des aires d'accueil se répartit comme suit :



	Plan de financement	
	prévisionnel TTC	définitif TTC
Aire de Castelnau de Médoc	513 136.00 €	842 353.64 €
Aire de Sainte Hélène	905 116.00 €	1 030 434.74 €
Aire du Porge	814 031.00 €	332 580.16 €
Coût total de l'opération	2 232 283.00 €	2 174 188.65 €
<i>Dont 1 355 368 € H.T. restant à la charge de la CdC financés sur fonds propres</i>		

